

-----  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DELIBERATION N° 20\_127**

**OBJET : SUBV. EXCEPTIONNELLE  
FILIERE BOIS - REPRISE SCIERIE DE  
CHARTREUSE**

L'an deux mille dix-vingt, le dix-huit juin à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**Date de la convocation :** jeudi 11 juin 2020

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 31 Votants : 35</p> <p><b>Résultat du vote :</b></p> <p>Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cédric VIAL, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Matthias LAVOLÉ, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Myriam CATTANEO à Cédric VIAL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET à Jean-Claude SARTER ; Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO, Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER</p>
--	--

**Enjeux**

En 2020, la capacité de transformation du bois issus des forêts de Chartreuse sur le territoire est impactée par l'avenir des deux plus importantes scieries situées sur la CC Cœur de Chartreuse.

La Scierie Sourd, basée à St pierre d'Entremont a cessé son activité au 30/04/2020 sans reprise. La Scierie de Chartreuse, basée dans la ZI Chartreuse-Guiers à Entre-Deux-Guiers occupe une place stratégique dans la filière bois du territoire et dans l'AOC Bois de Chartreuse. Son emplacement très accessible et son foncier important lui offre un gros potentiel de développement.

Après un accompagnement via Fibois 38, le PNR Chartreuse et la CC Cœur de Chartreuse pour que les cédants actuels (Cayer-Barrioz) organisent la transmission, un repreneur s'est positionné. Cette reprise d'activité à mi-juin permet de reprendre une partie des clients et 2 emplois de la scierie SOURD, de maintenir 4 emplois et de maintenir une activité de sciage importante en Cœur de Chartreuse pour toute la filière bois.

Les repreneurs souhaitent sécuriser cette reprise d'activité et son développement à court terme et ainsi palier à la fermeture d'une 2<sup>ème</sup> scierie présente sur le territoire de la Communauté de communes sollicitent les collectivités pour une aide financière exceptionnelle. Les investissements de la futur SARL fonds et matériel sont chiffrés à 150 000€ (hors investissement immobilier important, des investissements productifs à prévoir à moyen terme, et du besoin en fond de roulement que nécessite l'activité de scierie) d'où le besoin de sécuriser la reprise de la dernière scierie du territoire.

**CONSIDERANT** l'enjeu important de maintenir cet outil de transformation indispensable à la filière bois, pourvoyeuse d'emplois locaux, et permettant de maintenir la souplesse du marché bois à l'échelle du territoire et plus largement.

**CONSIDERANT** le régime cadre exempté SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020, qui donne la possibilité de subventionner une petite entreprise à maximum de 20%,

**CONSIDÉRANT** l'avenant à la convention avec la Région sur les aides économiques qui autorise la Communauté de communes à subventionner la Scierie de Chartreuse,

**CONSIDERANT** la base subventionnable éligible de 150 000€

**CONSIDERANT** la proposition du département de l'Isère d'une aide exceptionnelle en soutien à la mière bois à hauteur de 12 636€, il est proposé une subvention exceptionnelle de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse de 5 000€ (soit un taux cumulé d'aide public de 11,75%) à la SARL Scierie de Chartreuse Genève Frères dont les gérants sont Gérald et Thibaud GENEVE.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.**

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **5 000€** à la SARL Scierie de Chartreuse Genève Frères pour la reprise de la Scierie de Chartreuse.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 19 juin 2020,

Le Président,  
Denis SEJOURNE.

